

A l'attention de :

Take Off S.p.A.

Via di Novella 22

00199 – Rome (RM),

Milan, le 3 décembre 2021

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DE LA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR DE TAKE OFF S.P.A. ET CERTIFICATION DE L'INEXISTENCE DE CAUSES D'INÉLIGIBILITÉ

Le soussigné Costantino Natale, né à Grumo Appula (BA), le 11/06/1978 et résidant à Milan, Via Daimler Gottlieb Wilhelm 8

Attendu que

- le 3 décembre 2021, Valentino Fabbian a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de Take Off S.p.A. (« Take Off ») ;
- le soussigné a été identifié par le conseil d'administration de Take Off aux fins de compléter le conseil d'administration conformément à l'art. 2386 du Code civil italien ;
- le soussigné est conscient des exigences que la loi actuelle prescrit pour assumer la fonction d'administrateur de Take Off.

Cela étant dit

Le soussigné, sous sa propre responsabilité exclusive, conscient des dispositions de l'art. 76 du Décret Présidentiel italien n°4 45 du 28 décembre 2000 en ce qui concerne les allégations de falsification de documents et de déclarations mensongères,

déclare

- A. qu'il accepte la nomination et, en cas de nomination par l'assemblée générale convoquée, le poste d'administrateur de Take Off et ;
- B. qu'il a pris connaissance des conditions requises par la législation en vigueur pour la nomination à ladite fonction ;
- C. qu'il ne se trouve pas dans une situation d'inéligibilité, de déchéance et/ou d'incompatibilité prévue pour le poste d'Administrateur de la Société par les dispositions légales en vigueur ;
- D. qu'il ne se trouve pas dans les conditions d'inéligibilité et de déchéance prévues par l'art. 2382 du Code civil italien ;
- E. qu'il respecte les exigences d'intégrité pour la fonction d'administrateur prévues par les dispositions combinées des art. 147-*quinquies* et 148, paragraphe 4, du décret législatif italien 58/1998 ;
- F. qu'il n'a pas fait l'objet de condamnations pénales ou d'autres sanctions dans des pays étrangers pour des délits correspondant à ceux qui entraîneraient, selon la loi italienne, la perte des exigences d'intégrité ;

G. qu'il peut consacrer le temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions de membre du Conseil d'administration de la Société, compte tenu également de l'engagement lié à ses activités de travail et professionnelles et du nombre de mandats exercés en tant que membre d'organes d'administration ou de surveillance d'autres sociétés ;

H. qu'il n'exercera aucune activité en concurrence avec celle de Take Off.

Le soussigné s'engage à informer rapidement le conseil d'administration de Take Off de toute modification de cette déclaration et à produire, sur demande de Take Off, la documentation appropriée pour confirmer l'exactitude des données déclarées ici. Un curriculum vitae est joint.

Le soussigné autorise le traitement des données personnelles recueillies conformément à la législation en vigueur et exclusivement aux fins pour lesquelles elles sont fournies.

Milan, le 3 décembre 2021

Salutations distinguées